HOPITAUX CIVILS DE COLMAR
Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Jean-Sébastien BURGER
☎ 03.89.12.45.64.
Courriel : jean-sebastien.burger@ch-colmar.fr

Colmar, le 19/10/2021

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Infirmier en Soins Généraux et Spécialisés (h/f)
Au service d'Exploration Fonctionnelle du Système Nerveux
POLE NNORR

Ce poste IDE à 80% est à pourvoir prochainement.

MISSIONS :
- Programmation des RDV et gestion des RDV urgents,
- Préparation, vérification et mise en route du matériel,
- Accueil, installation, information, brancardage du patient,
- Déplacement pour des examens EEG (appareil portatif) en services de Réanimation,
- Réalisation des examens : E.E.G enfant et adulte (standard, vidéo et du sommeil), Holter, EEG, Potentiels évoqués multimodaux, Vidéonystagmographie, RTMS, Doppler transcranien et cervical, explorations urodynamiques et EMG.

CARACTERISTIQUES DU POSTE :
- Principaux horaires :8h30-12h/14h-18h, 8h30-16h, 8h-15h30, 9h-16h30 et 9h-12h le samedi matin (en moyenne 1 sur 4).
- Autres : Remplacement sur le service de Neurologie y compris des week-ends (moins de 10/an) lorsque la continuité de service le nécessite.

COMPETENCES REQUISES :
- Connaissance en anatomie et physiologie du système nerveux,
- Appréhender la science et les signaux électrophysiologiques,
- Raisonner dans une logique rationnelle,
- Faire preuve de rigueur, de minutie, d'organisation, d'adaptation, de patience et avoir le sens de l'observation développé,
- Disposer de bonnes capacités relationnelles (relationnel parent-enfant) et d'un esprit d'équipe,
- Etre capable de prendre en charge des enfants de tous âges y compris des prématurés et des enfants souffrant de handicap,
- Ne pas être gêné par un travail sur écran informatique, des nuisances sonores et des stimulations lumineuses,
- Maîtrise des outils informatique,
- En raison du temps de formation nécessaire, un engagement d'une durée de 5 ans dans le service est demandé.

Pour tous renseignements complémentaires, vous avez la possibilité de contacter Mme HESS, Cadre supérieur de santé, au poste 2 41 43.

Les infirmiers diplômés d'Etat intéressés par cet emploi sont invités à adresser leur candidature en précisant les références de l'offre (AVP - 2196), **avant le 18 novembre 2021**:
- Par courrier adressé à la Direction des Ressources Humaines à l'attention du Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar,
- Ou de manière préférentielle à l'adresse suivante : **https://taleez.com/careers/hcc/**

Le Directeur des Hôpitaux Civils,
Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur Adjoint,

Signé

Jérôme DELSOL

HOPITAUX CIVILS DE COLMAR
Direction

Affaire suivie par M.SCHERRER
☎ 03.89.12.40.02

Colmar, le 29 octobre 2021

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

NOTE D'INFORMATION

OBJET : CAMPAGNE DE RAPPEL DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DES PROFESSIONNELS DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Une campagne relative à l'administration d'une dose de rappel de la vaccination contre la Covid-19 a débuté le 1er septembre dernier auprès de certaines populations prioritaires et notamment les résidents des EHPAD.

A la suite de l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) en date du 5 octobre 2021, le périmètre du public concerné par ce rappel de vaccination a été étendu à tous les professionnels de santé, et notamment à l'ensemble des agents du secteur de la santé et du secteur médico-social, sans caractère obligatoire.

Les Hôpitaux Civils de Colmar ont donc profité de l'ouverture de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière pour mettre en place, sur recommandation de la HAS, un dispositif de co-vaccination (grippe saisonnière et Covid-19) auprès du Service de Santé au Travail.
Cette possibilité de co-vaccination ne revêt en aucun cas de caractère obligatoire mais un délai de 14 jours minimum est recommandé entre les deux vaccins pour les personnes ne désirant pas les réaliser le même jour. L'agent désirant se faire vacciner uniquement contre la grippe saisonnière pourra profiter des permanences réalisées par le Service de Santé au Travail au restaurant du personnel au courant du mois de novembre.

La dose de rappel peut également être réalisée en centre de vaccination extérieur (en prenant rendez-vous sur Doctolib), chez un médecin traitant (généraliste ou spécialiste), en pharmacie, auprès d'un infirmier ou d'une sage-femme. Ce rappel est effectué avec le vaccin à ARN messager Pfizer-BioNtech uniquement et doit être réalisé dans un délai minimum de 6 mois après la complétude du schéma vaccinal, ce délai pouvant être plus court sur avis spécialisé en ce qui concerne certaines comorbidités.

Le Directeur des Hôpitaux Civils

Signé

Jean-Michel SCHERRER